

Déclaration du SNUipp-FSU : CAPD du 28 juin 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette CAPD se tient dans un contexte particulier puisque le gouvernement vient d'annoncer son projet de modification des prérogatives des instances paritaires, en affichant sa volonté de faire disparaître toutes les phases de contrôle par les représentants des personnels.

Pourtant, les sujets à l'ordre du jour de cette commission montrent bien l'impérieuse nécessité du paritarisme, dans l'intérêt du personnel, comme dans celui de l'Administration.

L'annonce de la fin de ces opérations de contrôle a priori ne ferait qu'ajouter au sentiment d'injustice parfois ressenti, à la confusion parfois entretenue et surtout ne donnerait à nos collègues que peu de latitude pour contester une décision de l'Administration.

Au final, nous risquons bien de voir se multiplier les recours devant le tribunal administratif, engageant tout le monde dans des procédures longues, à moins que cet ultime recours ne soit lui aussi dans la ligne de mire.

Le SNUipp-FSU, avec d'autres organisations syndicales a déjà fait savoir au ministère son opposition aux modifications envisagées, il a alerté la profession et mis en ligne une pétition pour la défense des droits des personnels.

Vous-même, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, avez toujours souligné l'important travail réalisé par les représentants du personnel qui permet un bon déroulement des CAPD, même si, sur certains points, nous constatons des désaccords.

Ce fonctionnement doit être préservé et vous qui êtes garant du bon fonctionnement des services de l'éducation nationale dans ce département, vous ne pouvez nier le rôle primordial joué par les représentants des personnels dans les différentes instances paritaires.

Le maître mot de M. Blanquer à sa prise de fonction était « confiance » !

Le constat amer que l'on peut faire au terme de cette année scolaire, est plutôt celui de la « défiance ».

Changer l'école, l'améliorer, pour permettre à tous les élèves de réussir, tout en affirmant la même ambition pour tous, nécessite de faire confiance aux enseignants et aux équipes, de conforter leur professionnalisme et leur liberté pédagogique et d'en finir avec tout pilotage injonctif.

Toutes les annonces du Ministre, via les médias, puisqu'il ne s'adresse jamais aux enseignants, vont à l'encontre de cet esprit.

Autre sujet de mécontentement, l'accès à la hors classe. Les modalités d'accès pour 2018, avec un barème reposant sur deux éléments, l'ancienneté dans la plage de promotion et l'avis du supérieur hiérarchique ainsi que l'absence, à ce jour, de décision concernant le taux de promotions suscitent de vives réactions chez nos collègues.

Les trois appréciations possibles émises par les IEN sont lourdes de sens car elles renvoient à la reconnaissance de l'institution sur l'exercice du métier.

REPRENONS

LA MAIN SUR

NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS

L'ÉCOLE !





REPRENONS

LA MAIN SUR

NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS

L'ÉCOLE !

Cette diversité d'avis basée sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens, comme sur une reconnaissance plus ou moins réelle des enseignants engendre de profonds sentiments d'injustice. Le caractère pérenne de cette appréciation ajoute encore de la révolte chez nos collègues puisqu'il impactera aussi les promotions des années à venir.

Le seul moyen de résoudre cette équation impossible est de mettre « par principe » l'appréciation « très satisfaisant » à l'ensemble des enseignants promouvables à la hors classe et d'augmenter de manière substantielle les contingents pour que tous accèdent rapidement à ce grade.

De la même manière, l'accès à la classe exceptionnelle reste bien trop confidentiel pour que nos collègues puissent se projeter vers une fin de carrière à ce grade.

Cette CAPD marque aussi le terme de l'année scolaire et les résultats de cette commission paritaire sont attendus par de nombreux collègues et de nombreuses écoles.

Si la préparation de la seconde phase du mouvement s'est déroulée dans de bonnes conditions et nous remercions une nouvelle fois les services avec qui nous avons pu travailler en amont, la question des exeat/ineat et le peu de mobilités octroyées va continuer à mettre bon nombre de nos collègues dans des situations familiales ou sociales difficiles, peu propices à un exercice serein de leur métier.

Enfin, si nous nous félicitons de la nomination des PES avant le début des congés d'été, nous tenons à redire ici que l'exercice à $\frac{1}{2}$ temps sur une classe, en responsabilité est difficilement compatible avec une formation initiale de qualité.

De plus, nous déplorons le manque d'information aux écoles dont un poste a été bloqué pour servir de berceau à l'accueil d'un PES et le blocage réitéré, sur certaines écoles, depuis de nombreuses années.

A quelques jours de la fin de l'année et avant des congés bien mérités, nos collègues vont partir avec de nombreuses interrogations sur leur métier. Espérons que les semaines qui les séparent de la rentrée ne leur apporteront pas leur lot de mauvaises surprises.

Les enseignants de ce département, comme partout en France, sont investis dans leur métier et attentifs aux élèves qui leur sont confiés. Ils font face à des difficultés de plus en plus prégnantes et s'évertuent avec peu de moyens à les faire réussir. Cette dynamique est indispensable au bon fonctionnement de l'école et doit être préservée.

